



Enseignants(es) en musique

Postes réguliers menant à la
permanence
et

Banque de candidatures pour des
contrats à temps plein et temps partiel

Postes réguliers menant à la permanence

#1 : Écoles Adrien-Gamache (70%) et du Tournesol (30%)

La personne doit être capable d'enseigner l'harmonie. Clientèle régulière et classes kangourou.

#2 : Écoles Monseigneur-Forget (70%) et Guillaume-Vignal (30%).

La classe est dans le gymnase à l'école Monseigneur-Forget.

#3 : Écoles Paul-de-Maricout (77,5%) et Samuel-de-Champlain (22,5%)

Contrats

Nous envisageons également des contrats à pourvoir pour la prochaine année scolaire.

Qualifications requises et exigences particulières

- Détenir une qualification légale en vigueur en musique (brevet ou permis d'enseigner)
- Réussite à un test de français écrit (SEL, CÉFRAN ou TECFÉE : rédaction et code linguistique avec une moyenne de 70%)

Un travail au CSS Marie-Victorin, c'est :



Ouvrer dans une organisation ayant à cœur le bien-être de son personnel



Pouvoir partager et apprendre auprès d'une équipe multidisciplinaire



Avoir accès à de la formation continue à l'interne et à l'externe



Bénéficier des avantages sociaux dès l'obtention d'un poste régulier ou d'un remplacement de 2 mois et plus (fonds de pension, assurances, vacances et banque de congés)

Conditions d'emploi

Selon la convention collective en vigueur.

Salaires : 42 431 \$ et 82 585 \$ (selon l'expérience et la scolarité)

Pour postuler

Veuillez nous faire parvenir votre curriculum vitae ainsi que votre lettre de motivation **au plus tard le 7 août 2020** en indiquant le(s) poste(s) qui vous intéressent à l'adresse cvenseignant@csmv.qc.ca. Si vous préférez avoir un contrat, veuillez nous indiquer le pourcentage désiré.

Le CSS Marie-Victorin est engagé dans un programme d'accès à l'égalité en emploi.

Centre
de services scolaire
Marie-Victorin

Québec

